



1. OBJECTIF

Transcription de la loi infirmière du 27 juin 2025 dans le domaine conventionnel



2. REVALORISATION AMI/AMX

Application progressive

✔ + 0,20 € fin 2026

✔ + 0,10 € fin 2027

Dès novembre 2026



3. PANSEMENTS SIMPLES

- Pansements non chirurgicaux = AMI 2,02
=> Sur prescription ou en **accès direct**
- Pansements simples chirurgicaux = AMI 2,02
=> Sur prescription médicale
- Création d'un **bilan de plaie simple** (sans prescription médical, 1 fois/ an/ patient) = AMI 3,48

A partir du 1^{er} janvier 2027



4. BSI (BILAN DE SOINS INFIRMIERS)

Evolution à venir

A partir du 1^{er} janvier 2028



5. EXTENSION DE LA COTATION « AMI 1.2 »

- Toutes les voies d'administration
- Tous les troubles sensoriels et moteurs
- Si administration d'au moins 1 produit remboursé par l'Assurance Maladie

2^{ème} semestre 2026



6. NOUVELLES MISSIONS ET ACTE

Novembre 2026

Soins non programmés



- Participation volontaire (SAS, PDSA)
- Rémunérations spécifiques : MIR, acte de « levée de doute »



Prévention

Novembre 2026

- Participation au dépistage du cancer colorectal rémunérée



IPA (Infirmiers en pratique avancée)

- Adaptation des modalités de rémunération et accès direct



Ordonnances

Dans les semaines à venir

- La mention « jusqu'à cicatrisation » a une durée de validité maximale de 3 mois



7. CONSULTATIONS INFIRMIERES

- Consultation d'éducation à la santé pour les patients nouvellement insulino-traités

Novembre 2026

- consultation prévention suite à la réalisation d'un bilan prévention

1er juillet 2027

- 4 consultations dans les 6 premiers mois
- 20€/ consultation

Déploiement prévu d'autres consultations



9. REMPLACEMENTS

- 2 remplaçants (ou salariés) simultanés maximum sur la même période par infirmier titulaire
- Sécurisation des FSE par la CPS remplaçant
- De nouvelles règles s'appliqueront à partir de 2028

A partir du 1^{er} janvier 2027



8. IDE RÉFÉRENT

- Pour les patients chroniques en ALD
- Permet de recevoir les comptes-rendus, et d'être identifiés
- Les missions associées à l'infirmier référent seront progressivement déployées à partir de 2027

A partir de novembre 2026

AVENANT 11

IDEL



SIGNÉ LE
31 MARS 2026